

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

/ Délibération n° 2023D37

Le Conseil communautaire, convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, le **lundi 20 mars 2023 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents :

AIZENAY : F. ROY, R. URBANEK, C. BARANGER, F. MORNET, Ch. GUILLET, Ph. CLAUTOUR

APREMONT : G. CHAMPION

BEAUFOU : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN

BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, F. FLEURY

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY

FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT

GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU

GRAND-LANDES : P. MORINEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, C. ROUX, Ch. GAS

MACHE : C. NEAU

PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, C. GUINAUDEAU, N. KUNG, C. RENARD

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, C. FRAPPIER

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, C. COULON-FEBVRE

Absents excusés :

AIZENAY : S. ADELEE, pouvoir à F. ROY ; I. GUERINEAU, pouvoir à C. BARANGER

BELLEVIGNY : Ph. BRIAUD, pouvoir à J. ROTUREAU ; S. PLISSONNEAU pouvoir à N. DURAND-GAUVRIT

GENETOUZE (LA) : S. GUIDOUX, pouvoir à G. PLISSONNEAU

MACHE : F. RAGER, pouvoir à C. NEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : Ph. SEGUIN, pouvoir à S. ROIRAND

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Ch. DURAND, pouvoir à C. FRAPPIER

SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET, pouvoir à P. MORINEAU

Absents :

AIZENAY : M. TRINEAU

APREMONT : S. BUFFETAUT

BELLEVIGNY : M-D. VILMUS

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ph. GREAUD

Objet : Signature de la convention cadre du contrat territoire lecture avec la DRAC.

Le Contrat Territoire Lecture est un dispositif proposé par l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles) aux collectivités territoriales, destiné à accompagner des projets de développement de la lecture publique.

Ce dispositif est proposé à la communauté de communes Vie et Boulogne pour la période 2023-2025. Il s'appuie sur un diagnostic réalisé par Damien Grelier, élève conservateur des bibliothèques, dans le cadre de son stage de professionnalisation INET en 2021, et sur le projet culturel de la lecture publique mené en concertation auprès des acteurs de la lecture publique et validé par le conseil communautaire le 17 octobre 2022. Il a pour ambition d'accompagner l'évolution des structures et des équipes dans une dynamique de modernisation des services afin de proposer une offre de lecture publique capable de répondre et d'anticiper, en termes d'innovation, les attentes de la population.

Il est proposé que le CTL s'organise autour de 4 axes d'intervention :

Axe 1 – Structuration et animation du secteur nord-ouest

Cet axe de développement s'appuiera sur le recrutement d'un responsable pour le secteur nord-ouest avec, comme missions essentielles, l'accompagnement des bénévoles et l'animation du fonctionnement de la médiathèque ressource. Le CTL sera l'occasion de repenser la complémentarité entre les sites et de proposer une adaptation des horaires d'ouverture.

Axe 2 – Renforcement de la visibilité de la lecture publique sur le territoire

Les intentions portent sur l'amélioration :

- De la communication des informations auprès des habitants du territoire (missions, services et collections du réseau des médiathèques),
- De la visibilité de l'offre, tant physique (lieux et espaces) que numérique.

Axe 3 – Définition d'un schéma directeur en matière d'action culturelle et programmation de temps forts à l'échelle du réseau intercommunal de lecture publique

Ce schéma offrira le cadre propice à la mise en œuvre de partenariats avec les acteurs éducatifs et sociaux favorisant la mise en place d'actions culturelles autour du livre et de la lecture sur le territoire.

Axe 4 - Mise en place de dispositifs adaptés au profit des publics empêchés ou éloignés de la lecture

Plusieurs pistes de travail seront explorées en partenariat avec les structures spécialisées : identification des publics concernés, proposition d'actions culturelles variées et innovantes, notamment pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.

Le projet de convention-cadre du CTL, annexé à la présente délibération, reprend l'ensemble de ces axes d'intervention, précise le mode de gouvernance, les engagements réciproques ainsi que les modalités de soutien de l'Etat, tant sur le plan technique que sur le plan financier (avec un taux de participation financière de 50 % maximum du coût des actions qui seront validées).

Par adoption des motifs exposés par le Vice-Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention cadre du Contrat Territoire Lecture avec la DRAC des Pays de la Loire, pour la période 2023-2025, et tout document y afférant.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-trois,

Le Président,

Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 27/03/2023.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

